

PROCES-VERBAL

du CONSEIL D'ADMINISTRATION tenu
le 16 janvier 2006 sur le campus de Schoelcher

sous la Présidence de Monsieur Alain ARCONTE,
Président de l'Université

EMARGEMENT DES MEMBRES DU CA

▪ Membres élus présents ou représentés :

	Nom	Prénom	Secteur Electoral	Pôle	Conseils d'Administration			
					16/01			
Collège A : 13	M. NAKOULIMA	Ousseynou	SEN/Médecine	971	■			
	M. JANKY	Eustache	SEN/Médecine	971	■			
	M. MERIL	Alex	SEN/Médecine	971	■			
	M. BRETON	Jean-Marie	SJE/STAPS	971	P			
	M. RENO	Fred	SJE/STAPS	971	■			
	M. MAILLE	Claude	IESG/IUT	973				
	M. CLERGEOT	Henri	IESG/IUT	973	■			
	M. CHALANT	Gérard	IESG/IUT	973	■			
	M. MAM-LAM-FOUCK	Serge	IESG/IUT	973	■			
	M. BERNABE	Jean	LSH	972	■			
	M. BURAC	Maurice	LSH	972	■			
	M. VIRASSAMY	Georges	Droit & Economie	972	■			
	M. CELIMENE	Fred	Droit & Economie	972	■			

Collège B : 13	M. MOLINIE	Jack	SEN/Médecine	971	■			
	Mme TROUPE	Marylène	SEN/Médecine	971	■			
	M. THERESINE	Christian	SJE/STAPS	971	■			
	M. MAURIN	Alain	SJE/STAPS	971	■			
	M. KOUADIO	Fily	IESG/IUT	973	■			
	M. HENRY	Olivier	IESG/IUT	973	■			
	M. TAMARIN	Ollivier	IESG/IUT	973	P			
	M. ROBINSON	Jean-Charles	IESG/IUT	973	■			
	M. SAFFACHE	Pascal	LSH	972	■			
	M. CONFIAANT	Raphaël	LSH	972	■			
	M. REGENT	Frédéric	LSH	972	■			
	M. AGLAE	Marie-Joseph	Droit & Economie	972	■			
	M. DANIEL	Justin	Droit & Economie	972	■			

IATOS : 7	Mme NABAJOTH	Andrée	Guadeloupe	971	■			
	M. MARLIN	Laurent	Guadeloupe	971	■			
	Mme TARADE	Yolaine	Guyane	973	■			
	M. JOSEPH	Yvon	Guyane	973				
	Mme RAPHAËL	Marguerite	Guyane	973				
	M. PORTECOP	Olivier	Martinique	972	■			
	Mme AUMIS	Frédérique	Martinique	972	■			

	Nom	Prénom	Secteur électoral	Pôle	Conseils d'Administration			
					16/01			
Etudiants : 14	Mlle DÓ	Nathalie	SEN/Médecine	971	■			
	Mlle FELIMARD-MOESTA	Nathalie	SEN/Médecine	971	■			
	M. JACQUET	Cédric	SEN/Médecine	971				
	M. CABRION	Gérard	SJE/STAPS	971				
	Mlle PONTAC	Magalie	SJE/STAPS	971				
	M. KONG	Johan	IESG/IUT	973				
	Mlle MATOUTE	Sharley	IESG/IUT	973	P			
	Mlle SUZIN	Keithleen	IESG/IUT	973	■			
	Mlle POUVAIT	Audrey	IESG/IUT	973				
	Mlle JEAN-BAPTISTE	Marie-Danielle	LSH	972	■			
	Mlle COUCHY	Gerty	LSH	972	■			
	M. BARTEBIN	Armaine	LSH	972				
	M. EUTROPE	Jean-Pierre	Droit & Economie	972	■			
Mlle LISE	Marie Claude	Droit & Economie	972	P				

Personnalités Extérieures:13	M. FALEME	Alex	Conseil Régional	971	P			
	Mme LALSIE	Marie - Josée	Conseil Régional	973	■			
	M. BUISSON	Georges	Conseil Régional	972				
	M. THEOPHILE	Dominique	Conseil Général	971				
	M. LECANTE	André	Conseil Général	973	■			
	M. SUEDILE	Pierre	Conseil Général	972				
	M. BANGOU	Henri	Ville Universitaire	971				
	M. CLEMENTE	Albert	Ville Universitaire	972				
	M. CLERVAUX	René	Ville Universitaire	973	■			
	M. COURBAIN	Jean-Claude	A titre Personnel	971	■			
	M. DE JAHAM	Roger	A titre Personnel	972	P			
	M. EUZET	Georges	A titre Personnel	973	■			
	M. BOUILLOT	Jean-Louis	PUG	973	■			

Légende :
 ■ : présent
 P : procuration

▪ Membres élus ayant donné procuration :

COL.	Nom	Prénom	Nom	Prénom	Observation
A	M. BRETON	Jean-Marie	M. RENO	Fred	
	M.		M.		
B	M. TAMARIN	Olivier	M. ROBINSON	Jean-Charles	
	M.		Mme.		
Etudiants	Mlle MATOUTE	Sharley	Mlle SUZIN	Keithleen	
	Mlle LISE	Marie-Claude	M. EUTROPE	Jean-Pierre	
	Mlle		Mlle		
IATOS					
Pers. Ext.	M. VALEME	Alex	M. COURBAIN	Jean-Claude	
	M. DE JAHAM	Roger	Mme ALSIE	Marie-Josée	

▪ Membres invités présents :

	Nom	Prénom	Fonction	Conseils d'Administration			
				16/01			
Invités	M. DARRAS	Jean-Pierre	Secrétaire Général	■			
	Mme GRIMBERT	Aline	Agent Comptable	■			
	M. NARAYANINSAMY	Jacky	Vice-Président CEVU				
	M. MONTAUBAN	Jean-Gabriel	Vice-Président CS	■			
	M. BERNARD	Didier	Vice-Président CUR	■			
	M. SAINT-CYR	Philippe	Vice-Président CUR	■			
	M. NABAJOOTH	Eric	CABINET				
	M. HANOT	Boris	CABINET	■			
	Mme MORAVIE	Rose-Marie	Directeur SUEPFC				
	Mme SALOMON	Christiane	Directeur SUMPPS				
	Mme BERNABE	Marie-Françoise	Directeur SCD	■			
	Mme BERCION	Sylvie	Directeur SCUIO-IP	■			
	Mme FEDEE	Simone	Directeur SUAPS	■			
	Mme CARTON	Michèle	Directeur STAPS	■			
	M. JEAN-BAPTISTE	Georges	Directeur Médecine				
	M. HUISMAN	Olivier	Directeur IESG				
	M. ROUBAUD	Franck	Directeur IUT	■			
	M. DORVILLE	Max	Directeur IUFM				
	M. PRIMEROSE	Antoine	Directeur IUFM				
	M. PAGO	Gilbert	Directeur IUFM				
M. GUINCHARD	Serge	Recteur - Chancelier	R				
M. BLANQUER	Jean-Michel	Recteur - Chancelier	R				
Mme LE MORZELLEC	Joëlle	Recteur - Chancelier	R				

Légende :

- ■ : présent
- R : représenté

Le Président ouvre la séance à **9h30** après avoir constaté le respect du quorum à l'ouverture de la séance (43/60).

POINT 1 : PROPOS LIMINAIRES DU PRESIDENT

Le Président présente ses meilleurs vœux aux membres du Conseil puis évoque les différents dossiers attendus pour l'année 2006 : la mise en place de la LOLF, du LMD et la signature du contrat quadriennal 2006-2009.

Après avoir entendu diverses demandes des membres du Conseil, le Président propose l'ordre du jour suivant :

1. Propos liminaires du Président ;
2. Approbation du procès-verbal du CA du 08 décembre 2005
3. Points financiers : divers tarifs et budget primitif 2006
4. Points juridiques : modification des statuts de l'UAG
5. Propositions du Conseil Scientifique du 06 décembre 2005
6. Programmation CPER 2007-2013 pour les 3 pôles ;
7. Présentation de la refondation du site WEB de l'UAG ;
8. Questions diverses :
 - marché des transports aériens ;
 - sécurité des campus ;
 - demande d'informations sur les créations de postes IATOS ;
 - demande d'informations sur le CA de l'UUFM Guadeloupe ;
 - accueil et inscription des étudiants étrangers pour la rentrée 2006 ;
 - ressource informatique du CRI-M et accès étudiants ;
 - proposition de mission pour la Vice-présidente étudiante dans le cadre du contrat quadriennal

Le Président liste ensuite les différentes procurations en sa possession :

- Pour le collège des personnalités extérieures : Monsieur Alex FALEME a donné procuration à Monsieur COURBAIN, Monsieur DE JAHAM à Madame LALSIE ;
- Pour le collège des Professeurs d'université : Monsieur BRETON à Fred RENO ;
- Pour le collège des autres enseignants-chercheurs : Monsieur TAMARIN à Monsieur ROBINSON ;
- Pour le collège des étudiants : Mademoiselle MATOUTE à Keithleen SUZIN, Mademoiselle LISE à Jean-Pierre EUTROPE.

Il salue les représentants des collectivités ainsi que ceux des trois Rectorats et informe les membres du Conseil d'un empêchement de dernière minute qui l'obligera à quitter le Conseil en début d'après-midi. La présidence de cette séance sera alors confiée au 1^{er} Vice-président Maurice BURAC. Il présente enfin ses excuses pour les quelques jours de retard connus dans la diffusion des documents.

Le Président informe les membres du Conseil que le contrôle de gestion de la Cour des Comptes sera terminé en cette année 2006 par la remise du « rapport final ». Des investigations de dernière minute du magistrat ont reporté la clôture de l'instruction de ce contrôle à la mi-décembre 2005. Le Conseiller-Maître a remis le « relevé de constatations provisoires » à son Président de Chambre avant les fêtes de fin d'année vers le 20 décembre. La Chambre chargée d'étudier l'instruction du Magistrat reprendra, tout ou partie de ses constatations, analyses et recommandations. Le document confidentiel qui en résultera, c'est à dire le « rapport provisoire », lui sera alors communiqué en mars 2006. Il précise qu'il disposera alors d'un délai de deux mois pour formuler ses éléments de réponses. Le rapport final devrait être ainsi adressé à l'Université dans le courant du mois de juillet 2006.

Le Président évoque ensuite les différentes créations de poste pour la rentrée 2007. Après la visite contractuelle du mois de septembre 2005 et les différentes négociations qui ont suivi, il juge la situation globalement positive :

- 3 postes d'IATOSS pour l'UAG hors articles 33 ;
- 2 postes d'IATOSS pour l'UUT ;
- 1 poste d'IATOSS pour l'IESG ;
- 8 postes d'IATOSS en « 31-05 » pour « désengager » des emplois « 36-11 » (3 « A », 2 « B », 3 « C ») dit emplois gagés. Il ne doit pas exister de quiproquo et encore moins de polémique à ce sujet, précise le Président, car la DES nous a imposé le nombre et les catégories d'emploi dans cette négociation. Il rappelle qu'il ne s'agit que d'une première étape. Les catégories A et B sont entièrement « dégagés », le Président prenant ses responsabilités pour les 3 emplois de catégorie « C » : 1 à la Faculté de Droit et Economie de la Martinique, 1 à la BUAG et 1 pour le CUR Guyane.
- 1 poste MCF pour l'IESG ;
- 3 postes MCF et 2 postes ATER pour l'UAG hors articles 33.

Le Président rappelle que l'Université n'avait jamais obtenu autant de créations de postes IATOSS et enseignants sur une même année. A cette opération s'ajoute la négociation financière de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de l'Université : l'augmentation de la DGF de l'IESG (+100.000€), de l'UUT (+10.677€), de l'UAG hors articles 33, (+40.000€). A cela il faut ajouter la diminution des charges salariales dues à la transformation d'emplois 36-11 en 31-05.

Il précise que la négociation a commencé sur la rédaction du contrat et que celle relative au volet financier débutera à la mi-mars 2006 et rappelle enfin qu'il entame la dernière ligne droite de sa présidence, son mandat s'achevant le 16 novembre 2006. Il souligne que les modalités de convocation de l'Assemblée des trois Conseils seront évoquées lors de ce Conseil.

POINT 2 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 SEPTEMBRE 2005

Le Président présente ses excuses aux membres du Conseil car il n'est pas en mesure de proposer le Procès-verbal du dernier Conseil d'administration. En effet, un incident informatique a endommagé à 70% l'enregistrement des débats du 08 décembre dernier. La réalisation du procès-verbal sera donc plus longue que prévue, l'objectif étant de présenter ce document lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration prévue au mois d'Avril.

POINT 3 : POINTS FINANCIERS

a) Approbation de divers tarifs :

▪ Divers tarifs de locations de salles ou autres :

A la demande du Président, le Secrétaire Général Adjoint présente les différents tarifs de location de salle proposés par les composantes et services communs de l'Université, ainsi que divers tarifs (photocopies, abonnements, frais de télécopie, stages, etc.) pour l'année 2006.

Elle précise qu'il y a peu de modifications, les principales concernent l'UFR SEN, le SCD et le CUR 973, la plus substantielle concernant l'UFR SEN

Madame AUMIS évoque le grand amphithéâtre géré communément par les deux facultés (LSH et Droit et Economie), elle souhaite qu'il figure au niveau du CUR au tarif de 350€.

Monsieur MERIL précise qu'à la page 2 du document soumis au vote, il s'agit de tarifs de photocopies et non de vente de cours.

Le Directeur du SCD précise que la BU ne prête ses salles qu'aux structures internes et ne dispose pas assez de créneaux pour les proposer à des prestataires externes à l'UAG

Madame NABAJOTH évoque la page 2/4, et précise que le SCUIO souhaite appliquer un tarif de 0,10€ par photocopie.

Monsieur MERIL évoque la problématique de l'homogénéité des tarifs de photocopies qui varient de 0,10 à 0,20€.

Le Secrétaire Général Adjoint précise que cette question avait été évoquée l'an passé et répondait à des contraintes spécifiques des composantes et services.

Après ces précisions et modifications, le Président soumet ces tarifs 2006 à l'approbation du Conseil.

Délégation du Conseil d'Administration N° 2006-001	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

Le Président déclare ces différents tarifs 2006 de locations de salles et de diverses prestations adoptés par le Conseil.

▪ Tarifs de formations du SUEPFC :

A la demande du Président, le Secrétaire Général Adjoint présente divers tarifs du SUEPFC relatifs à la licence en Sciences de l'Education et aux activités de l'Université du Temps Libre (UTL).

Monsieur LECANTE souhaite des précisions sur la « prévention du vieillissement cérébral ».

Le Directeur du SUEPFC qui vient de prendre ses fonctions propose d'apporter un éclairage à la prochaine séance du Conseil.

Le Président soumet les tarifs de formations proposés par le SUEPFC et ceux de l'Université du Temps libre à l'approbation du Conseil.

Délégation du Conseil d'Administration	Ne prend pas part au vote	0
--	---------------------------	---

N° 2006-002	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

Le Président déclare ces différents frais de formations adoptés à l'unanimité des membres du Conseil.

▪ **Tarifs du SUAPS :**

A la demande du Président, la Directrice du SUAPS présente les divers tarifs proposés par ce service : location du Hall des sports (campus de Schoelcher), activités sportives et location de matériels.

La Directrice du SUAPS précise simplement que ces tarifs sont un simple report de ceux approuvés pour l'année 2005.

Monsieur NAKOULIMA souhaite savoir si ces différents tarifs ont pu être pratiqués l'an passé.

La Directrice du SUAPS répond qu'en dehors des tarifs liés aux activités sportives, le matériel et le Hall des sports n'ont pas été soumis à la location. Elle précise que le Hall fait l'objet d'une convention de gratuité avec la Mairie de Schoelcher qui met en échange deux agents à notre disponibilité pour assurer le nettoyage et le gardiennage du lieu.

Le Secrétaire Général Adjoint précise que ces tarifs méritent d'être soumis aux membres du CA car il offre une garantie légale, tout tarif applicable devant être validé par le Conseil d'Administration.

Après ces précisions, le Président soumet ces différents tarifs du SUAPS à l'approbation du Conseil.

Délégation du Conseil d'Administration N° 2006-003	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

Le Président déclare ces tarifs adoptés à l'unanimité des membres du Conseil.

b) Discussion et approbation du Budget Primitif 2006 :

Le Président précise que le budget est l'acte politique le plus important de la gestion financière d'un établissement car il permet de répartir les moyens entre composantes et services et représente le fruit d'une réflexion politique commune. Le Président évoque ainsi les différentes et récentes difficultés financières de l'Université, la plupart résorbées par le travail remarquable accompli depuis 2002.

Il souligne, à ce titre, la restauration de la crédibilité de l'université auprès des fournisseurs et des institutions politiques. Ce progrès incontestable n'a pas été obtenu sans peine et sans sacrifices. Il souligne que le déficit structurel de l'Université a été mainte fois présenté et reste contesté par le Ministère qui préfère parler de surcoût de fonctionnement. Un début de compensation se fait tout de même jour par l'attribution d'une plus grande DGF au titre de l'année 2006 et la résorption de certains emplois gagés par des emplois d'Etat pour le dernier trimestre 2006.

Il rappelle que la préparation de ce budget a été particulièrement difficile car elle était contemporaine de la négociation pour le contrat quadriennal 2006-2009, la mise en place de la LOLF, la mise en place du LMD et enfin du contrôle de gestion de la Cour des Comptes.

Il évoque la position de trois composantes de l'UAG qui n'ont pas voté leur budget et rappelle que le CA, conformément à l'article L.719-5 du code de l'éducation et à l'article 21 du décret du 14 janvier 1994, a toute autorité pour arrêter le budget, même si les composantes n'ont pas voté le leur. Il s'agit bien d'un budget d'Etablissement et non celui de chaque composante.

Après avoir souligné qu'une partie de la masse salariale du budget de l'Etat est déléguée aux EPSCP (personnels non titulaires -ATER en particulier- payés sur le chapitre 31.96), il informe les membres du Conseil qu'à ce jour le Ministère n'attribue pas au nouveaux contrats d'ATER le budget nécessaire au paiement des 40%. Il précise, en outre, que le budget prend toute son importance à la suite de la mise en place de la LOLF, et se présente en 3 parties :

- budget de gestion classique représentant les fonds mis à disposition de l'Université,
- budget de gestion de la masse salariale payée sur budget Etat,
- budget consolidé incorporant les deux budgets précédents.

Il s'agit ici, d'une étape vers le budget global. Enfin, l'incorporation dans le budget primitif de reports de crédits implique que ce budget présente une diminution du fond de roulement net global, puisque ce report est un prélèvement anticipé sur ce fonds. Il souligne que l'Agent Comptable a vérifié la disponibilité de ces crédits.

Le Président indique que la maîtrise de la gestion de l'UAG, même si elle comporte des contraintes, est une des clés du salut financier de notre Université. La mise au point du nouveau marché de transports aériens, ainsi que la procédure de suivi des missions qui l'accompagne est un exemple de rationalisation des dépenses qui doit être étendu à d'autres domaines poursuit-il. A titre d'exemple, il souligne l'économie de 80€ par personne pour les déplacements effectués ce jour de la Guadeloupe à la Martinique.

Enfin, il ose espérer que dans le cadre du suivi de nos performances, les indicateurs que nous aurons choisis ensemble dans des groupes thématiques relatifs à la mise en œuvre de la LOLF permettront de circonscrire une large part des domaines de notre activité.

Pour conclure son propos, il rappelle que le budget est à la hauteur de nos moyens, c'est-à-dire, encore insuffisant. Il s'agit d'un budget primitif, d'autres ressources sont attendues, notamment le complément de la DGF, les droits universitaires 2004/05 et enfin des collectivités territoriales.

A la demande du Président, l'Agent Comptable présente les masses financières du Budget.

L'Agent Comptable précise que le Budget 2006 se caractérise principalement par sa présentation LOLF, la prise en compte du LMD, l'attente du nouveau contrat quadriennal et l'intégration des personnels non titulaires sur budget Etat (chapitre 31-96) comme l'a rappelé le Président.

Elle précise que les moyens restent à ce jour, pour des raisons de prudence, inchangés par rapport à 2005 et souligne les nouveautés et incertitudes des réformes qui alimentent la difficulté de préparation de ce budget. Notamment, elle souligne qu'elle n'a pu prendre en compte qu'un tiers des crédits du chapitre 36.11.10 du contrat quadriennal conformément aux autorisations du Ministère. Pour pallier cette difficulté, elle précise que les reports de crédits ont été « gonflés » dans le budget primitif pour permettre aux différents services de fonctionner. Enfin, pour les crédits liés au patrimoine et à la recherche, en l'absence de signature du prochain contrat, elle précise qu'elle ne dispose d'aucune information à ce jour.

L'Agent Comptable présente un tableau des dépenses en million d'euros : compte financier 2004, budget primitif 2005 et budget primitif 2006. Ces données permettent de mettre en lumière que le budget primitif 2006 est sensiblement comparable au compte financier 2004, en raison de l'incorporation des reports dans ce nouveau budget.

Monsieur VIRASSAMY s'étonne de ne pas voir apparaître dans le budget 2006 de ligne pour l'amortissement contrairement à la politique de dotation aux amortissements qui semblait s'engager.

L'Agent Comptable précise qu'elle a effectué une simulation d'amortissement sur le patrimoine actuel qui faisait apparaître une somme de 4,5 millions d'euros de dotation aux amortissements. Elle propose une réflexion pour déterminer la politique retenue dans ce domaine, d'autant qu'il sera nécessaire de mettre à jour l'inventaire de chaque service. D'autre part, elle rappelle que les bâtiments ne sont pas inclus dans le patrimoine, hors en l'absence d'information sur la valeur des bâtiments, pour autant répertorié dans le patrimoine de l'Etat, il lui est difficile de faire des propositions.

Monsieur VIRASSAMY s'inquiète de savoir si l'estimation faite à hauteur de 4,5 millions ne mérite pas, dès aujourd'hui, d'être anticipé.

L'Agent Comptable précise qu'elle ne dispose pas aujourd'hui de données fiables pour aller dans ce sens.

Le Président souligne qu'il a été convaincu par l'Agent Comptable qu'en l'absence d'évaluation du patrimoine, une politique de dotation aux amortissements n'avait pas de sens.

Pour les recettes, l'Agent Comptable souligne que le Budget primitif 2006 correspond au Budget primitif 2005 car elle ne dispose pour l'instant d'aucune certitude sur les ressources réelles. Pour compenser la différence entre les ressources et les dépenses prévues, de manière à respecter l'équilibre du budget, elle propose un prélèvement de 9,9 millions d'euro sur le fond de roulement en sachant que de toute façon le fond de roulement minimal sera respecté.

L'Agent comptable précise que le budget de gestion et le budget par nature restent inchangés dans la LOLF. Mais elle rappelle que le budget de gestion prend une place prépondérante ici car il s'agit d'un budget d'objectif et non plus de moyens. Elle précise, au niveau de l'évaluation des objectifs, qu'une commission travaille sur les indicateurs et la manière d'en mesurer les résultats.

Monsieur NAKOULIMA souhaite avoir des explications sur la notion de personnel de la Licence et la part budgétaire qui y est affecté dans le budget de gestion.

L'Agent Comptable lui répond que c'est une excellente question. Elle dit avoir fait une simple règle de trois, car elle n'avait pas le moyen de faire autrement dans le temps imparti, après la réception tardive des données du Rectorat de la Guadeloupe. Elle dit avoir pris l'équivalent temps plein indiqué par les composantes pour les différentes destinations mises en rapport avec la totalité de la masse salariale, elle obtient ces chiffres qui ne sont qu'une estimation.

Le Président intervient pour préciser que l'Etablissement a l'obligation règlementaire de présenter le budget de gestion « personnel sur budget Etat », malgré la difficulté d'être en 2006 sur une année à cheval entre ancien et nouveau système d'organisation financière. Il informe les membres du Conseil que plusieurs consultations auprès du Ministère laissent à penser que ces difficultés sont partagées par tous.

A une question de Monsieur CHALANT sur les 18% de personnel affecté à la recherche, l'Agent Comptable répond qu'elle a procédé de la même manière.

Le Secrétaire Général Adjoint précise que le courrier du Président adressé aux Doyens, relatif à la mise en place de groupe LOLF thématiques pour définir les indicateurs, devra permettre de faire coller les indicateurs à notre propre réalité. Elle renouvelle donc l'appel à candidature pour ces groupes de travail.

Le Secrétaire Général du Rectorat de la Guadeloupe précise que toutes les informations ont été transmises pour permettre aux services financiers d'absorber les données relatives aux traitements des agents sur budget Etat et s'étonne des observations de l'Agent Comptable.

En réponse à une question de Monsieur EUTROPE, le Président propose que les informations relatives à la vie étudiante soient abordées lors du prochain Conseil.

Monsieur COURBAIN souligne que les informations données par le Rectorat permettent effectivement de connaître le traitement agent par agent, mais la grande difficulté reste de recouper ces informations avec la réalité de la répartition du temps de travail de chacun de ces agents.

Monsieur MOLINIE appréhende cette difficulté car les enseignants qui essayent de faire de la recherche dépassent de loin les équivalents temps plein.

Le Président rappelle que toutes ces interrogations feront l'objet de débat dans les groupes thématiques LOLF et permettront d'apporter les plus justes indicateurs.

L'Agent Comptable reprend le cours de sa présentation. Elle présente le budget par nature avec les masses de fonctionnement, de personnel et d'équipement pour un total de 25 126 815 € et des recettes en équilibre avec un prélèvement sur fond de réserve.

Le Président précise que les comparaisons avec les éléments chiffrés de l'exercice précédent sont délicates, car le budget n'est pas présenté dans la même philosophie et propose d'ouvrir le débat et d'entendre les doyens qui n'ont pas voté leur budget tout en rappelant que cette action n'est pas bloquante, l'Université disposant d'un seul et même budget soumis à la validation du Conseil d'Administration de l'UAG.

Monsieur BERNABE précise qu'il n'a aucune remarque à faire sur la présentation technique effectuée par l'Agent Comptable, mais il annonce qu'il s'abstiendra sur ce vote du budget car trop d'éléments restent incompréhensibles.

Monsieur VIRASSAMY propose, pour l'avenir, que des indicateurs comparatifs soient fournis par rapport aux autres universités pour répondre à la logique d'évaluation et de performance de notre développement. Il propose de prendre l'attache du Ministère pour avoir des indications sur l'enseignement, la répartition, l'immobilier, la vie étudiante quels sont les critères et les moyennes nationales pour évaluer notre performance par rapport aux autres établissements et savoir par comparaison si nous travaillons bien ou mal.

Le Président évoque à cette occasion le livre de références édité par l'inspection générale et par le CNE disponible sur le site de ce dernier. Ce document offre la présentation d'une série d'indicateurs par destinations et s'inscrit dans une réflexion sur les indicateurs qui devront figurer dans le prochain contrat quadriennal, précise-t-il.

Mais il rappelle aux membres du Conseil que le contrat qui s'est achevé le 31/12/05 comportait, à la fin, une liste de ce qu'on appelle aujourd'hui des indicateurs. Le Budget se construit ainsi sur la base de cette expérience.

Le Président se dit tout de même conscient des difficultés à venir, car la situation lui apparaît délicate : LMD en septembre et contrat en juin juillet. Face à ces échéances, les indicateurs ne seront arrêtés qu'au moins de juillet alors que ce Conseil a l'obligation, souligne-t-il, d'établir un budget sur la base d'indicateurs qui doivent permettre la mesure des performances de l'Etablissement. Exercice d'équilibriste qui s'impose à l'Université souligne-t-il.

Monsieur MAURIN évoque ses difficultés à comprendre la présentation qui a été faite. Pour exemple, il demande où doit être rattachée la ligne transport.

Le Président précise qu'il n'existe pas à ce stade une ligne transport, tout comme une ligne gestion des conseils. Il s'agit de définir les grands chapitres et les destinations et non un budget détaillé. Ces éléments, poursuit-il, apparaîtront au moment du compte financier 2006.

Monsieur THERESINE confirme que le non vote du projet de budget par le Conseil de sa composante n'a pas d'effet bloquant. Mais il souhaite avoir un éclaircissement de l'Agent Comptable sur plusieurs points :

- concernant la page 6 du document soumis au vote (budget 2006) : il souhaite, en effet, une explication sur la différence constatée entre les droits d'inscription 2005 et ceux de 2006 : 329.725€ de droits d'inscription en 2005 et 1.404.414€ en 2006 ;
- concernant la page 8 : il évoque l'action destination 114 « immobilier », dans laquelle il voit que dans rubrique 10 apparaît 1.850.857€ et souhaite savoir s'il s'agit d'investissement ou de fonctionnement ;
- concernant la page 9, aide directe : 14.500€, et aide indirecte, rubrique 10 : 236.459€. Il ne comprend pas à quoi correspondent ces aides ;
- enfin, concernant la page 14, relative au budget de l'UFR SJE, il constate la précision pour les destinations 100 et 300 mais rien pour la destination 200.

En réponse à ces interrogations, l'Agent Comptable précise, pour les droits d'inscription concernant le budget 2005, qu'elle n'a pas construit ce budget. Par contre, les 1,4M^{ll} d'€ concerne les droits d'inscription proprement dit et les tarifs d'inscription des Diplômes Universitaires. Elle rappelle à Monsieur THERESINE, que comme d'habitude, elle souhaite disposer des questions avant le Conseil, ce qui lui permet d'effectuer des recherches.

Pour la question relative la destination 114 «immobilier», elle rappelle que la maintenance est considérée comme du fonctionnement, et prend l'exemple des contrats d'entretien qui sont des crédits 10, c'est-à-dire du fonctionnement. En l'absence d'amortissement, il lui est impossible de mettre ces crédits dans l'investissement.

Pour le budget de l'UFR SJE, l'Agent Comptable dit n'avoir pas pris en compte la destination 200 car il s'agit de subvention des collectivités territoriales dont ne dispose pas cette UFR. Elle rappelle que la destination 100 correspond à la DGF et aux subventions et que la destination 300 équivaut aux recettes de droits universitaires.

Enfin, pour les aides directes et indirectes, elle dit ne pas pouvoir répondre sur ce point en séance, mais elle mettra ces informations à la disposition des membres du Conseil.

Monsieur THERESINE souhaite savoir si le problème dans la répartition des droits de scolarité a été régularisé à ce jour.

L'Agent Comptable lui répond qu'elle lui semble avoir versé un complément pour l'année 2005, ce à quoi Monsieur THERESINE répond qu'il s'agissait d'un complément forfaitaire qui ne correspondait à rien de concret et rappelle qu'il s'agissait d'une régularisation sur les trois dernières années.

L'Agent Comptable lui répond qu'elle a travaillé à partir des données du logiciel « Apogée » et rappelle que la répartition des moyens est effectuée par la commission des moyens.

Le Président souligne la régularisation de 2005 et rappelle que la base de calcul de l'établissement demeure Apogée, logiciel de gestion des inscriptions des étudiants. Pour les années antérieures, il se dit toujours ouvert au dialogue et souhaite rapidement trouver une solution.

Pour conclure son intervention, Monsieur THERESINE rappelle que le budget doit respecter un certain nombre de règle dont l'équilibre et la sincérité. Son Conseil a choisi, précise t-il, la sincérité et non l'équilibre.

Le Président lui rappelle aussi que la règle d'or est d'établir un budget par rapport aux recettes et non à partir des dépenses souhaitées.

Monsieur MERIL intervient pour évoquer la motion du Conseil de l'UFR SEN distribuée lors d'une précédente séance du Conseil d'Administration. Il rappelle que le Président avait promis de l'annexer au procès-verbal de cette séance, le PV n'ayant pas été fait, il regrette sa non distribution. Il évoque ensuite la 2^{ème} motion faite par l'ensemble du personnel de l'UFR SEN réuni le 10 janvier 2006 qu'il a distribué ce jour avant l'ouverture de la séance. Il souligne alors l'extrême difficulté qu'il a eue au niveau de la gestion du budget pour terminer l'année 2005. Il informe les membres du Conseil qu'il a été incapable de payer les heures supplémentaires et se plaint de la gymnastique nécessaire pour effectuer ce paiement : il avait choisit de payer les vacataires et d'attendre de nouveaux crédits pour payer les titulaires. Il dit avoir l'impression de quémander de l'argent à la présidence à tout moment car son budget est nettement insuffisant.

Pour autant, précise t-il, nous entendons de beaux discours disant qu'il faut des enseignements de qualité, mais il constate que l'Université est incapable de le faire car elle n'en a pas les moyens. Ce constat explique la volonté du Conseil d'UFR de ne pas voter ce budget.

D'autre part, il dit avoir essayé de comprendre la répartition effectuée entre les différentes composantes. Il constate des distorsions énormes et s'étonne de ce budget 2006. Enfin, il dit ne pas comprendre à quoi correspondent en page 7, l'action 107 mathématique et l'action 108 physique –chimie.

Dans un premier temps, l'Agent Comptable lui répond que l'action 107 et 108 correspondent à des propositions de l'UFR qu'elle a simplement respectées.

Le Président intervient et demande à ne pas faire dire aux chiffres tout ce que l'on veut, dans le cas de calcul de ratios, d'être bien vigilant sur ce qui est mis au numérateur puis au dénominateur. Il rappelle que le travail de la commission des moyens depuis déjà 2 à 3 ans est piloté par Maurice BURAC, 1^{er} Vice-président du CA et que l'un des principaux animateurs, en la personne de Monsieur RANGUIN, est issu de la faculté des sciences. Spécialisé dans les problèmes de San REMO et de répartition des crédits, le Président ne peut croire que ce dernier travaille dans le sens contraire des intérêts de l'UFR SEN.

Le Président rappelle aussi que l'UFR SEN a toujours eu des difficultés pour gérer son budget mais il souligne que la présidence a toujours tout mis en œuvre, chaque année, pour payer les heures supplémentaires. D'autre part, il souligne que le calcul d'un ratio par étudiant ne peut se limiter à prendre la part de DGF attribuée au SEN et de la diviser par le nombres des étudiants dans cette faculté. Ce calcul simpliste, précise le Président, ne prend pas en compte ce que le CUR absorbe notamment en matière de charges communes. Au-delà du CUR, poursuit il, il faut aussi se demander ce que l'Administration Générale prend en charge pour l'UFR SEN.

En réaction à la motion, le Président estime donc que ces calculs sont faussés tout comme les autres comparaisons. Il propose de revoir les chiffres avec la commission des moyens car il conteste ces éléments de ratio qui ne font pas apparaître une « vraie » réalité.

Il souligne que le budget 2006 de l'UFR SEN comporte des améliorations ne serait-ce par l'absorption d'un emploi IGE 36-11 en 31-05, ce qui amènera indubitablement un allègement des charges corrigé par le DBM du mois d'Avril.

Il précise qu'il donnera quelques consignes à la commission des moyens et leur soumettra des éléments chiffrés demandés récemment à l'Agent Comptable et au Secrétaire Général pour leur permettre un travail encore plus approfondi. Il souligne qu'il a exigé des données à l'euro près afin que ces évaluations ne souffrent d'aucune contestation.

Monsieur MERIL souhaite préciser, sans vouloir polémiquer, qu'il constate une baisse notable de 2004 à 2005 dans le budget de l'UFR SEN. Il s'agit pour lui de fait réel et non de statistique. L'apport des CUR ne peut absorber un écart aussi important, qu'il lui est impossible de fonctionner et qu'il s'agit de l'avenir des étudiants en sciences.

Pour conclure ce point, le Président souhaite lui rappeler la forte diminution du nombre des étudiants de cette UFR qui passent de 2400 à 1400 en moins de trois ans. Il lui apparaît ici difficile de ne pas en faire la corrélation.

Le 1^{er} Vice-président BURAC signale que la commission des moyens a souvent pris en compte les normes San Remo, le coût étudiant évoluant, comme chacun le sait, en fonction des formations. Il précise que la priorité est donnée à la dotation des enseignements et souhaite rassurer Monsieur MERIL, et lui propose une rencontre pour analyser ces différentes données.

Monsieur NAKOULIMA, Directeur du SUEPFC et ancien Doyen de l'UFR SEN, souhaite donner quelques précisions : le budget est un acte politique majeur de l'établissement mais aussi des composantes. Il se remémore les 4 grandes masses budgétaires lors de sa direction de cette composante dont la charge de personnel. Il évoque l'utilisation des crédits des emplois vacants qui permettait de faire face aux heures complémentaires.

Monsieur LECANTE souhaite préciser, sans vouloir polémiquer, qu'en se basant sur le mode de calcul qui apparaît dans la dernière motion de l'UFR SEN, c'est-à-dire une addition des droits de scolarité, de la DGF et de la subvention d'équipement qu'il atteint 401€/étudiants et non 573€. Il s'interroge aussi sur la politique de nos moyens et non celle de nos objectifs.

Le Président rappelle que les solutions doivent parvenir de part et d'autres et souligne aussi l'extrême vigilance qu'il faut maintenir dans la gestion des heures complémentaires. Il rappelle que la centralisation de la gestion des personnels sous contrat d'établissement additionné à la vigilance des directeurs de composantes et de services communs a permis de rationaliser les dépenses dans ce domaine et d'éviter le recrutement à statut précaire. Il rappelle les nécessaires efforts à réaliser encore dans la gestion des heures complémentaires, la LOLF, souligne-t-il, sera un moyen d'avoir une visibilité totale en relation avec le LMD.

La Directrice de l'UFR STAPS informe les membres du Conseil que sa composante n'a pas voté son budget. Elle précise qu'elle participe aussi aux efforts indispensables conformément aux consignes du Président. Cette UFR, poursuit-elle, a même pu organiser le regroupement de TD en cours d'année pour obtenir une diminution des heures complémentaires. Malgré ces efforts, la situation budgétaire de l'UFR STAPS reste préoccupante. Elle souhaite, dans ce contexte, une plus forte reconnaissance des efforts consentis par les STAPS.

Monsieur JANKY constate qu'il y a quelques UFR qui sont plus riches que d'autres et qu'il est possible d'imaginer que certaines composantes pourraient en aider d'autres. Pour exemple il évoque la faculté de Médecine qui détient un poste MCF non occupé. Une discussion entre Doyens et Directeurs pourrait peut-être favoriser une composante en difficulté.

Monsieur MOLINIE confirme la difficulté de gestion de l'UFR SEN et l'utilisation des emplois vacants pour payer les heures complémentaires. Mais il souligne que même avec cette gymnastique, le budget 2005 se résume à une baisse importante. Il rappelle que les efforts de gestion ont permis d'éviter un glissement des heures complémentaires et que les objectifs ont été à peu de chose près respectés. S'il admet que l'on peut contester le mode de calcul simpliste appliqué dans la motion, il reste vrai que les étudiants en science ou en technologie sont mieux dotés dans la norme San Remo. Il souhaite que le Conseil prenne aussi conscience que pour le moindre TP, le moindre achat de machines, il faut compter les 30% supplémentaires liés au coût du transport, du dédouanage. Ces différentes difficultés pèsent sur la qualité de l'enseignement qui doit rester notre préoccupation majeure.

Le Président estime que les préoccupations de Monsieur MOLINIE sont aussi les siennes, comme tout à chacun ici dans ce Conseil. Il rappelle pour mémoire que notre Université comporte près de 40% d'étudiants boursiers, avec l'un des plus forts pourcentages de France d'étudiants à taux maximum et que la compensation « boursier » donnée par le ministère est loin de couvrir la totalité des pertes enregistrées dans les droits d'inscription : l'étudiant boursier paye 4,57€ alors que l'étudiant lambda 350€. Une récente étude permettait d'évaluer la perte de l'UAG à près de 370.000€. Une action est menée en ce sens auprès du ministère pour une meilleure reconnaissance de cette difficulté. Ceci dit, poursuit le Président, il faut étudier toutes les perspectives de ressources extérieures.

Monsieur THERESINE regrette sur ce point l'absence d'osmose entre les universitaires et les politiques car une action commune permettrait sans doute une meilleure prise de conscience du ministère sur les conditions socio-économiques des Antilles et de la Guyane.

Le Président rappelle que les politiques sont présents au Conseil d'Administration de l'Université : les 6 collectivités et 3 villes universitaires en sont membres. Il souligne d'autre part les nombreux efforts des régions pour leur université, les différentes interventions effectuées à l'Assemblée Nationale par nos élus tant Députés que Sénateurs.

La situation, poursuit-il, connaît une évolution positive : la DGF a été augmentée de plus de 20%, ce qui correspond au plus fort taux d'augmentation au niveau national, 520.000€ pourront être dégagés avec l'absorption des emplois gagés. Il souligne qu'il s'agit de première étape d'un travail de longue haleine, initié depuis la visite contractuelle du Ministère. En effet, poursuit-il, cette rencontre a permis de mettre en avant les vrais problèmes de l'UAG et les efforts consentis par le ministère permettent d'être dans un climat de confiance. Il précise que chacun pourra réellement juger l'engagement du ministère lors de la négociation financière du contrat à laquelle il attache une importance toute particulière. Il évoquera alors avec eux le surcoût de fonctionnement, qui n'a pas pu être prise en compte dans la DGF elle-même répondant à une répartition quasi mathématique entre les Universités selon les normes San Remo. Il attend d'autre part les observations de la Cour des Comptes afin de vérifier si les moyens dont nous disposons correspondent aux moyens réels.

Monsieur PORTECOP souhaite rajouter qu'à l'examen des documents fournis au niveau de la commission des moyens, cette dernière a pu faire remonter un certain nombre de recommandations. Parmi elles, une forte incitation à entreprendre un ensemble de démarches qui permettent finalement de faire entrer des fonds à l'UAG en diversifiant nos ressources financières. Mais pour cela il faut prévoir des projets, dans le cadre du contrat de plan ou autres, en matières d'enseignement et de recherche. Il précise que cette action a déjà permis à beaucoup de composantes, directement ou indirectement, de voir soulager leur budget d'investissement ou d'en bénéficier directement.

Monsieur CLERGEOT souhaite revenir sur la problématique des ratios et notamment du numérateur. Car dans les anciens budgets, seul les spécialistes de SAN REMIO s'y attardaient, alors qu'aujourd'hui la LOLF nous permet de connaître le coût réel des étudiants. Les indicateurs devront être choisis avec précaution car dans certains cas, 1 seul emploi supplémentaire, pourra faire pencher la balance de manière spectaculaire.

En l'absence d'autre intervention, le Président demande à l'Agent Comptable de rappeler les différents montants soumis au vote.

Après de nécessaires précisions et rectifications de l'Agent Comptable, une erreur étant apparue dans le document « Budget Primitif 2006 », les différents montants soumis au vote du Conseil sont :

▪ En dépense :			
-	Fonctionnement :	7.748.470 €	
-	Personnel :	6.947.931 €	
-	Equipement :	8.530.414 €	
	TOTAL :		23.226.815 €
▪ En recette :			
-	Fonctionnement :	11.526.230 €	
-	Equipement :	1.833.024 €	
	Sous-Total :		13.359.254 €
-	Report :	9.867.561€	
	TOTAL :		23.226.815 €

Après avoir rappelé les différentes procurations, le Président soumet ces montants à l'approbation des membres du Conseil.

Délégation du Conseil d'Administration N° 2006-004	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	5
	Pour	39

Le Président déclare le budget primitif 2006 de l'UAG adopté avec 39 voix pour et 5 contre par le Conseil.

c) Sortie d'inventaire :

A la demande du Président, Monsieur PORTECOP présente une liste de matériel de secrétariat et d'informatiques du SCD présenté pour une autorisation de sortie d'inventaire. Il précise que ces derniers ont été remplacés par des terminaux ou des micro-ordinateurs.

Le Président soumet à l'approbation du Conseil la présente liste de matériel pour sortie d'inventaire.

Délégation du Conseil d'Administration N° 2006-005	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

Le Président déclare la liste de matériel de secrétariat et d'informatiques pour sortie d'inventaire adoptée à l'unanimité des membres du Conseil.

Le Président suspend la séance à 12h20 pour une pause de 10 minutes.

Les travaux reprennent à 12h35

POINT 4 : POINTS JURIDIQUES (MODIFICATION ARTICLE 36 DES STATUTS DE L'UAG)

Le Président expose les différentes motivations de la proposition de modification des articles 29 et 36 des statuts de l'UAG relatifs aux modalités de convocations de l'Assemblée des 3 Conseils dans le cadre de l'élection présidentielle. Après avoir rappelé les bases juridiques de l'élection du Président de l'Université (article 36 des statuts de l'UAG et article 5 du décret du 17 décembre 1984), il souligne que les statuts de l'UAG sont plus restrictifs que le décret national.

Aussi, la situation particulière de notre Etablissement, la nécessaire conformité des trois conseils en début d'année universitaire (éviter les postes vacants) et l'incidence financière d'une telle élection avec l'éventualité d'une deuxième convocation de l'Assemblée (coût estimé à 50.000€), conduisent à proposer l'élection du nouveau Président en juillet 2006.

Pour se faire, le Président demande au Secrétaire Général Adjoint qui supervise la Division des Affaires Générales et Juridiques de proposer la nouvelle rédaction des articles 29 et 36 des statuts de l'UAG :

- Article 36 : « *Au plus tard un mois avant l'expiration de son mandat, le Président en fonction réunit en Assemblée l'ensemble des membres des trois Conseils de l'Université en vue de procéder à l'élection de son successeur* » ;
- Article 29 : « *Le Président est élu à la majorité absolue des membres en exercice de l'Assemblée des Conseils, au moment de l'élection, au scrutin secret. Les candidatures doivent être adressées au Secrétaire Général huit jours francs avant la date de réunion de cette Assemblée, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou déposées dans le même délai au siège de l'Université. Une deuxième séance de l'Assemblée des Conseils sera convoquée dans un délai de huit à quinze jours au cas où l'élection du Président n'interviendrait pas après trois tours de scrutin.* »

Le Secrétaire Générale Adjoint précise que l'effet recherché et de permettre au Président actuel de convoquer l'Assemblée dès le moins de juillet. Cette modification correspond aussi à celle d'autres universités qui ont allégé les contraintes de convocation de l'Assemblée des trois Conseils sans souci juridique à sa connaissance, l'esprit du Décret est par cette action respecté et permet d'éviter toute vacance du poste.

Monsieur MOLINIE s'inquiète de l'ouverture complète qui est proposée. D'un article apparemment trop rigide (« 1 mois avant »), il lui semble que la modification proposée (« au plus tard 1 mois avant ») est quant à elle trop souple. Il propose ainsi qu'une période soit clairement identifiée.

Monsieur VIRASSAMY précise qu'il n'y a pas à ses yeux de difficultés juridiques, car cela n'altère pas la mandature du Président qu'elle que soit la date d'élection, le Président en exercice ne modifie pas la continuité de son mandat.

Monsieur AGLAE pense que la rédaction proposée par la Présidence reste dans l'esprit et la lettre du Décret précité, organisant l'élection des Présidents d'Universités.

Monsieur MAURIN souhaite savoir qu'elles sont les inconvénients ou les conséquences de cette modification pour le futur président.

Le Président précise que son mandat se termine le 16 novembre 2006, une élection anticipée permettra une meilleure transition des dossiers mais la responsabilité du Président en poste est clairement établie jusqu'au terme de son mandat. Cette modification lui apparaît donc toute bénéfique pour le Président sortant et tout bénéfique pour le Président entrant.

Monsieur MOLINIE évoque l'ouverture total du texte, qui peut conduire à des procédures électoralistes ayant comme point stratégique la date d'élection du Président de l'Université

Monsieur VIRASSAMY comprend bien que chacun doit être rassuré sur les manœuvres possibles. Mais du moment où le Président en charge ne démissionne pas, les effets lui apparaissent très limités. Il propose alors la rédaction suivante de l'article 6 : « *au plus tard un mois avant et au plus tôt six mois avant* ».

Monsieur COURBAIN souhaite comprendre la réalité du risque de cette formule, mais il ne la perçoit pas, cela permet simplement à ses yeux de gagner du temps et d'offrir des élections dans les meilleures conditions pour l'établissement.

Le Vice-président du CUR de la Martinique intervient pour signaler qu'il n'y a aucun risque, ni aucune difficulté dans cette proposition de rédaction. Elle lui semble conforme au droit et il n'y voit que des avantages et aucun risque de dérapage électoraliste.

Monsieur MOLINIE prend l'exemple d'un Président qui fixe l'élection un an avant le terme de son mandat puis démissionne à l'issue de ce scrutin. Il se demande alors qui prendra en charge la présidence. Le Président évoque pour ce cas d'espèce, la nomination d'un administrateur provisoire.

Monsieur MAURIN souhaite avoir des précisions sur les modalités de la campagne officielle et notamment si sa période a été arrêtée.

Le Président lui répond qu'il présentera les modalités de la campagne officielle lors des prochains conseils du mois d'Avril.

Après ces échanges, le Président soumet en l'état la proposition de modification des statuts de l'Université à l'approbation du Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2006-006	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	2
	Contre	0
	Pour	unanimité

Le Président déclare la modification des articles 29 et 36 des statuts de l'UAG adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions par le Conseil.

POINT 5 : APPROBATION DES PROPOSITIONS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

A la demande du Président, le Vice-président du Conseil Scientifique présente le relevé de propositions du CS du 06 décembre 2005. Il évoque ainsi le débat du CS sur le projet de loi d'orientation sur la recherche proposé par le Gouvernement ; la mission de la DR et de la MSTP ; la déclaration de politique scientifique pour le contrat 2006/09 ; la réforme du LMD ; la nomination du Professeur CRUSOL à la direction de l'Ecole Doctorale ; la charte de la diffusion électronique des thèses et, enfin, l'arrêt de l'exonération automatique des frais d'inscription pour la soutenance de l'HDR qui ne peut s'appliquer aux enseignants-chercheurs et aux personnels.

Le Président précise qu'il a respecté l'avis du Conseil Scientifique et a nommé le Professeur CRUSOL à la direction de l'Ecole Doctorale de l'UAG à compter du 1^{er} janvier 2006.

Madame NABAJOTH souhaite que soit précisé l'arrêt de l'exonération des frais d'inscription par la rédaction suivante : *« le VP CEVU informe qu'il ne sera plus attribuée d'exonération de frais d'inscription pour l'inscription en HDR. L'exonération est un dispositif d'aide individualisé, attribué en fonction de critères définis par l'établissement, et ne peut s'appliquer de manière automatique à une catégorie ciblée de personnel ».*

Monsieur EUTROPE souhaite avoir des informations sur les échanges avec la MSTP à propos de la valorisation des activités de recherche de l'UAG.

Le Vice-président du CS évoque son sentiment personnel. Il lui semble que la recherche à l'UAG n'est pas mauvaise et souligne, au contraire, la qualité de nos chercheurs. Il confirme cependant que les équipes de recherche ne sont pas toutes du même niveau. Très peu d'avis négatifs ont été rendus lors de l'habilitation des équipes. Il précise enfin que la réputation de notre recherche n'est pas si mauvaise que cela à l'extérieur et que le redressement opéré commence à porter ses fruits.

Le Président souligne que le regard de la société française sur la recherche à l'université est le même. 70 % de la recherche française se fait à l'université, mais cela ne se sait pas. Il faut donc améliorer la communication sur notre politique de recherche. D'autre part, il évoque le crédit de 70.000 € de l'Agence Nationale de la Recherche accordé à l'équipe du Pr CHALANT.

Le Président soumet ce relevé de propositions du Conseil Scientifique à la délibération du Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2006-007	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

Le Président déclare ces propositions du Conseil Scientifique adoptées par le Conseil.

Etant dans l'obligation de quitter cette séance dans peu de temps, le Président propose d'aborder les questions diverses auxquelles il peut rapidement répondre et demande notamment à Monsieur MERIL d'expliquer ses interrogations sur le CA de l'IUFM de Guadeloupe :

Monsieur MERIL, membre du CA de l'IUFM de la Guadeloupe s'étonne de n'avoir aucune information.

Le Président précise qu'il a adressé aux 3 IUFM l'extrait de la délibération du Conseil d'Administration de l'UAG proposant les représentants de l'Université et que seul l'IUFM de la Guadeloupe ne l'aurait pas reçu. Un second envoi a donc été effectué par ses services il y a quelques semaines.

Monsieur MERIL confirmant la bonne réception de la dernière convocation au CA de l'IUFM de Guadeloupe, ce point est clos.

Pour la question relative aux postes, le Président dit avoir expliqué la situation lors de ses propos liminaires, en point 1 de l'ordre du jour. Enfin, pour le marché des transports aériens, il propose que le Secrétariat Général et le Cabinet répondent aux éventuelles interrogations en fin de séance.

Monsieur VIRASSAMY évoque la problématique de l'inscription des étudiants étrangers. Il rappelle que le CEVU a prévu une inscription administrative sur simple présence sur le pôle, mais pour autant, précise t-il, une circulaire du ministère de l'Education Nationale autorise l'inscription que des étudiants en situation régulière, disposant donc de titre de séjour. Il souhaite que la délibération du CEVU soit conforme aux instructions ministérielles et propose que ce point soit éclairci lors des prochains conseils.

Le Président suspend la séance à 13h15 en remerciant les membres du Conseil pour la confiance témoignée à l'occasion du vote du budget. Il rappelle que la suite de ce Conseil se fera sous la présidence du 1^{er} vice-Président du CA, car il est obligé de se rendre cet après-midi en Guadeloupe.

Suspension de séance à 13h15

Reprise des travaux à 14h05
Sous la présidence du 1^{er} Vice-président du Conseil d'Administration

POINT 6 : CPER

Après avoir rappelé l'intérêt de développer des projets permettant de solliciter des demandes de financements extérieurs, le 1^{er} Vice-président demande aux Vice-présidents des CUR de présenter les différents projets prévus dans le cadre du CPER 2007-2013 actuellement en cours de négociation.

▪ Pôle Martinique :

Le Vice-président du CUR de la Martinique souhaite en premier lieu remercier le Rectorat de la Martinique avec lequel il dit apprécier les échanges réguliers et la relation étroite entretenue avec le SCOSU tous les quinze jours. Il évoque ainsi 10 projets classés par ordre de priorité dans le cadre de financement CPER :

1. La réhabilitation et la mise aux normes du Campus de Schoelcher ;
2. L'extension et la réhabilitation de la BU (**priorité n°1 du CPER 2007/2013**) ;
3. L'hébergement Etudiants ;
4. La restauration universitaire ;
5. L'extension pédagogique et administrative du Campus (E.P.A.C) ;
6. Le centre de valorisation, de ressources, de transfert de technologies et d'aide à l'innovation à travers les TIC ;
7. Le développement universitaire dans le domaine de la santé sur le site de la Meynard ;
8. La maison de la Caraïbe et des Amériques ;
9. Le centre de recherche aquatique de la Martinique ;
10. Le projet du pôle technologique du Lamentin.

Il précise alors que les opérations 1, 3 et 4 sont des opérations de l'actuel CPER qui débutent en ce moment, le projet n°2 étant ainsi classé en premier priorité du CPER 2007-2013, puis les projets 5 à 10. Il souligne l'attachement du Directeur du SCD portant sur l'urgence et l'importance de la construction et de la réhabilitation de la BU de Schoelcher qui nécessite de prioriser ce projet.

Le Directeur du SCD souhaite préciser que le seul bâtiment programmé dans l'actuel CPER et qui a été déprogrammé concerne celui de la bibliothèque universitaire, au motif que le prochain contrat permettait d'effectuer le projet dans son entier : construction et réhabilitation. Il lui apparaît donc nécessaire de marquer la priorité de ce projet.

Monsieur VIRASSAMY souhaite rappeler, s'agissant du projet d'un nouveau bâtiment pour la faculté de droit et d'économie, qu'il n'a de sens que dans le cadre d'une extension en surface disponible. Une réflexion qui émane de commissions puis du Conseil de la Faculté précise les différents besoins pour les administratifs et les chercheurs en nouvelles surfaces estimées à 1.000 m² supplémentaires.

Pour la Bibliothèque, il souhaite préciser qu'il est tout à fait naturel que l'ordre de priorité soit ainsi donné car ce service caractérise l'université et l'enseignement supérieur. Il s'agit ici, poursuit-il, de développer un fond documentaire, en adéquation avec l'extension du campus, qui demeure indispensable à l'autoformation devant bénéficier aux étudiants et alimentant la recherche indispensable à toute université.

Monsieur EUTROPE souhaite réagir aux propos du Directeur du SCD en soulignant que la BU ne comporte que 223 places assises pour plus de 5.000 étudiants sur le pôle Martinique. Il lui semble inadmissible que l'on ait pu engager un tel développement du campus sans soutenir l'accroissement de la BU et confirme ainsi son soutien à ce projet prioritaire.

Monsieur MOLONIE s'interroge sur la difficulté des éléments soumis au vote, car il lui semble impossible que le Conseil d'Administration aille à l'encontre des souhaits du pôle Martinique.

Le 1^{er} Vice-président rappelle que seul le Conseil d'Administration est souverain en matière de validation de projet CPER.

Monsieur MERIL souhaite des précisions sur le projet n°8, 9 et 10.

Le Vice-président du CUR de la Martinique lui précise que la maison de la Caraïbe (n°8) est un vieux projet qui a déjà fait l'objet d'une conception architecturale mais qui n'avait pas été poursuivi pour des raisons financières, son implantation était alors prévu sur le campus de Schoelcher à coté de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

Pour l'autre dossier (n°9), il souligne que ce projet est prévu sur un site de 10 hectares mis à la disposition par la Ville du Robert, qui répond à une dynamique de différentes collectivités et à laquelle répond le pôle Martinique. Un dossier d'expertise devra, comme pour les autres projets, être soumis à l'approbation de ce Conseil précise-t-il.

Enfin, pour le dossier n°10, il rappelle qu'il s'agit d'un projet à longue échéance, qui a vu le jour suite à une proposition de la Ville du Lamentin de mettre à disposition de l'Université une réserve foncière d'une douzaine d'hectares dans le cadre du schéma d'aménagement régional répondant aux possibilités d'expansion de l'UAG. Ce projet est ainsi baptisé pour répondre à un développement des formations attendu dans ce domaine.

Le 1^{er} Vice-président soumet donc à l'approbation du Conseil, l'ordre de priorité des projets CPER tel que défini par le Vice-président du CUR de la Martinique.

Délibération du Conseil d'Administration N°	Ne prend pas part au vote	2
	Abstention	1
	Contre	0
2006-008	Pour	41

Le 1^{er} Vice-président déclare l'ordre de priorité des projets CPER du pôle Martinique approuvé par le Conseil d'Administration.

▪ Pôles Guadeloupe :

Le 1^{er} Vice-président demande au Vice-président du CUR de la Guadeloupe de présenter les projets du pôle Guadeloupe.

Le Vice-président du CUR de la Guadeloupe évoque l'étude stratégique de développement du pôle Guadeloupe qui a fait l'objet d'une présentation lors du précédent Conseil suivi d'un long et riche débat. Il souligne que le Secrétaire Général aux Affaires Economiques lui a précisé qu'il était indispensable qu'en janvier 2007 nous disposions des programmes opérationnels car seulement 10% des crédits ont été à ce jour consommés.

Il précise que le pôle Guadeloupe et ses partenaires sont toujours dans une phase de réflexion axée sur 5 points qui devraient permettre d'effectuer une proposition pour le prochain Conseil d'Administration de l'UAG :

1. rattrapage en mètres carrés ;
2. anticipation des données démographiques ;
3. amélioration de la vie étudiante ;
4. aménagement du territoire ;
5. facilitation administrative et technique.

Il prévoit ainsi dans les trois semaines à venir de réunir le Conseil du CUR et les élus du pôle Guadeloupe pour faire ressortir des propositions allant dans l'axe de ses 5 pistes de réflexions, pour faire en mai 2006 une proposition de classement des différents projets.

Le 1^{er} Vice-président souhaite savoir si d'autres organismes publics sont associés à ces différents projets sur le pôle Guadeloupe.

Le Vice-président du CUR lui répond que les bâtiments « enseignement », « recherche » représente un coût de 26 million d'euros et qu'il est difficile de gérer ces dossiers avec seulement le SCOSU du Rectorat et le directeur des services techniques de l'Université.

Monsieur COURBAIN note la différence relativement nette entre l'état d'avancement des projets du pôle Martinique et ceux du pôle Guadeloupe. Il y a donc, pour lui, une urgence absolue en Guadeloupe à parvenir à une plus grande visibilité et à faire des choix fermes qui ne devront pas être le reflet d'intérêt individuel mais être des choix stratégiques de l'Université. Il souhaite donc que le Vice-président du CUR de la Guadeloupe soit en mesure de faire rapidement des propositions aussi détaillées.

Le Vice-président du CUR de la Guadeloupe propose de nommer un tiers pour animer les débats à venir afin d'éliminer les crispations et inquiétudes sur le plan stratégique de développement du pôle.

Monsieur CELIMENE attire l'attention du Conseil sur les délais à respecter car les projets CPER ne concernent pas uniquement l'Université et prendre du retard dans la validation des priorités de nos projets fait peser le risque de voir tel ou tel projet reporté au profit de dossier plus avancés d'autres établissements publics.

Le Vice-président du CUR de la Guadeloupe précise que le calendrier est en effet très serré, mais le fait de valider nos projets au Conseil du mois d'avril à l'accord du Secrétaire Général aux Affaires Economiques. Il souligne que les dossiers sont déjà bien avancés et que les préparations actuelles sont uniquement financières pour permettre les premiers arbitrages, la demande complète de l'Université pour ce pôle étant de 52 millions d'euros.

Le 1^{er} Vice-président propose que le Conseil se positionne sur cette enveloppe financière.

Monsieur RENO souligne l'énorme travail du Vice-président du CUR mais conçoit difficilement une délibération du Conseil sur ces données encore trop abstraites.

Monsieur EUTROPE évoque le malaise ressenti dans ces dossiers CPER et l'absence d'harmonisation de la progression de ces dossiers entre les pôles de l'UAG et s'inquiète des disparités qui pourraient en découler.

Monsieur COURBAIN propose que le prochain Conseil, au-delà de l'aspect financier, se prononce sur la stratégie de développement du pôle Guadeloupe. Il retient de la présentation du pôle Martinique, une logique d'avenir qui n'existe pas encore en Guadeloupe. Il souligne à ce titre la pleine compétence du Conseil d'Administration qui devra, au-delà des composantes de la Guadeloupe, décider lors du prochain Conseil des orientations stratégiques du pôle Guadeloupe pour les 30 années à venir.

Monsieur MOLINIE, après avoir évoqué la position consolidée du pôle Martinique, pense qu'il est nécessaire de laisser aux élus de la Guadeloupe la possibilité de discuter et de projeter le développement du pôle Guadeloupe. Il demande donc du temps avec comme échéance le mois d'avril, en précisant qu'il ne croit pas en l'absence d'un projet d'orientation unique, qui certes ne conviendra pas à tout le monde mais qui se devra de répondre aux défis du pôle Guadeloupe.

Monsieur CELIMENE souhaite avoir une précision sur le chiffre de 50 millions d'euros qui lui apparaît faible au vu des projets attendus. Il propose donc de ne pas évoquer pour le moment de financement qui fera l'objet d'arbitrage mais de bien analyser et affiner les projets et les priorités du pôle Guadeloupe.

Le Vice-président du CUR rappelle que les services de l'Etat ont souhaité un cadrage de ce qui est attendu financièrement mais qu'il ne s'agit pas ici de fixer le budget de ces projets.

La Vice-présidente étudiante souhaite avoir des informations sur ce qui est attendue dans le domaine de la vie étudiante.

Le Vice-président du CUR de la Guadeloupe lui répond que ces projets sont menés en partenariat avec le CROUS qui formule aussi ces propres demandes. Ainsi, l'opérateur pour le logement et la restauration demeurera le CROUS, l'Université sera quant à elle sur les projets liés à la documentation, ces différents projets étant harmonisés dans un second temps.

Madame le Directeur du SCD s'inquiète de l'absence d'invitation dans les réunions du pôle Guadeloupe du conservateur de la BU du Campus de Fouillole, qui n'est pas à ce jour associé à cette réflexion. Elle insiste sur l'intérêt particulier d'associer le SCD à ces réflexions qui doit aussi prévoir son développement par rapport au choix stratégique de développement de ce pôle et interpelle le Vice-président du CUR de la Guadeloupe sur le fait qu'en Martinique, le SCD est associé à toutes les réunions du CUR.

Le Vice-président du CUR de la Guadeloupe lui précise qu'il procède de la même manière pour les réunions de son Conseil, mais qu'il lui semble difficile d'intégrer les services communs ou les composantes à la réunion des élus du pôle Guadeloupe, qui comme chacun peut le noter ne concerne que les membres élus des Conseils de l'UAG. Il souhaite rassurer le Directeur du SCD sur la réflexion propre du CUR à laquelle tous les représentants des composantes et services communs du pôle sont conviés. Il complète son information en précisant qu'à l'occasion de l'étude stratégique menée en 2005, le SCD a été consulté, tout comme les autres entités du pôle.

Monsieur JANKY estime qu'il n'y a pas d'urgence absolue dans ce dossier, que le projet n'étant pas encore mur qu'il reste quelques points à affiner et que cela lui semble possible dans le laps de temps imparti avant le prochain Conseil d'Administration de l'Université. Une donnée importante, celle de l'implantation d'un pôle médical (CHU et faculté de Médecine), doit être arrêtée prochainement et conditionnera probablement les choix du pôle Guadeloupe. Il propose ainsi d'attendre le Conseil du mois d'avril avant de délibérer sur ces projets CPER.

▪ Pôle Guyane

Le 1^{er} Vice-président demande au Vice-président du CUR de la Guyane de présenter les projets attendus de son pôle.

Le Vice-président du CUR de la Guyane évoque le grand chantier du nouveau campus implanté à Troubiran visant à la construction d'un pôle d'enseignement supérieur regroupant sur un même site : l'IESG, l'IUT, les services communs, les espaces dédiés à la vie étudiante. En précisant que ce projet s'étend sur les deux contrats de plan Etat-Région, il rappelle les différentes délibérations du Conseil déjà rendues sur ce dossier.

Il souhaite rappeler le programme de réhabilitation et de mise aux normes sur le campus de Saint-Denis à Cayenne qui s'est réalisé hors contrat de plan pour un peu plus d'1 million d'euros (crédit d'Etat et Région Guyane). Pour le reste, il souligne la réalisation des projets de l'actuel contrat sur le site de Troubiran, et précise que les dossiers sont prêts pour les projets du CPER 2007-2013 et en attente d'arbitrage financier dans le cadre de la première et seconde tranche (restaurant universitaire, extension BU, bâtiment administratif) des travaux attendus.

Monsieur BERNABE souhaite connaître la superficie du futur campus de Troubiran.

Monsieur BOUILLOT lui répond que le campus comprendra entre 14 et 15 hectares hors logement étudiant.

Monsieur BERNABE souhaite des précisions sur les modalités de transfert de l'IUT de Kourou vers Troubiran à Cayenne car il comprend mal l'intérêt qui avait prévalu dans le passé dans le choix de l'implantation de cet institut à proximité du centre spatial.

Monsieur BOUILLOT lui répond qu'il est prévu un déménagement en deux temps : 2 nouveaux départements seront implantés à Troubiran et dans un deuxième temps (2^e tranche) est prévu le transfert de l'actuel département se trouvant à Kourou et de l'administration de l'IUT.

Le Directeur de l'IUT précise que ce transfert a fait couler beaucoup d'encre car l'IUT se prévalait de la proximité du centre spatial pour se développer, mais un consensus s'est dégagé sur la synergie que représente l'implantation d'un seul et même campus en Guyane.

La Vice-présidente étudiante souhaite savoir ce qui est prévu dans le cadre du CPER pour résorber l'afflux des étudiants attendus notamment à l'IESG avant le transfert à Troubiran.

Le Vice-président du CUR de la Guyane lui confirme la situation de saturation du Campus de Saint-Denis et répond que quelques perspectives sont aujourd'hui à l'étude pour disposer de locaux supplémentaires, comme les bungalows loués par le Rectorat sur ce site qui sont aujourd'hui disponibles et qui font l'objet d'une négociation avec leur propriétaire (4 à 5 salles de cours supplémentaires), sachant que d'autres solutions restent à l'étude.

POINT 7 : PRESENTATION DU PROJET DE REFOUNDATION DU SITE WEB DE L'UAG

A la demande du 1^{er} Vice-président du CA, Laurent MARLIN, responsable du service communication, présente, sur la base d'un diaporama le projet de refondation du site web de l'UAG :

Monsieur MARLIN présente dans un premier temps la méthodologie proposée pour engager la refondation du site Web de l'UAG : mise en place d'un comité de pilotage, de comités techniques et de comités de suivi. Après avoir présenté la composition de chacun d'entre eux, il présente aux membres du Conseil les missions qui seraient confiées à chacun de ces trois comités distincts.

Il évoque ensuite le planning prévisionnel des opérations qui se regroupe en deux phases:

1. une phase transitoire de janvier 2006 à septembre 2006 : mise à jour du contenu du site actuel, « relooking » du site, communication sur le projet du site web ;
2. une phase conception réalisation de septembre 2006 à janvier 2007 : orientation du projet et services proposés, études techniques et appels d'offres, réalisation technique, ergonomique et graphique.

Après cette présentation complète du projet, le 1^{er} Vice-président propose d'ouvrir le débat, sachant qu'une délibération est attendue sur la composition des comités et l'orientation générale du projet.

Monsieur VIRASSAMY pose la problématique de la participation des responsables de composantes et services communs ainsi que des Vice-présidents au sein de l'un des comités aujourd'hui proposés pour la refonte du site Web. Après un échange où interviennent successivement, messieurs MARLIN et le Vice-président du CUR de la Martinique pour marquer leur attachement à la consultation de ces différents responsables mais sans alourdir le comité de pilotage d'une part, et d'autre part, Monsieur PORTECOP qui lui propose un élargissement du comité de pilotage, un débat s'instaure.

Messieurs LECANTE, COURBAIN, MOLINIE, EUTROPE d'une part et mesdames l'Agent Comptable et le Secrétaire Général Adjoint ainsi que la Vice-présidente étudiante d'autre part font état de leur réflexion.

Sur la base de ces échanges, le 1^{er} Vice-président soumet la proposition suivante à la délibération du Conseil :

- Comité de pilotage : le Président, les Vice-présidents des Conseils du CA, du CS et du CEVU, un représentant par CUR, le Vice-président étudiant, le Secrétariat Général, un représentant de la commission TTCE, les Doyens et Directeurs de composantes, un représentant des enseignants-chercheurs choisi par le CA, deux représentants du comité technique et une personnalité extérieure ;
- Le calendrier et le comité technique restent inchangés sur la base de la présentation de Monsieur MARLIN.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2006-009	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

Le 1^{er} Vice-président déclare le calendrier des opérations de refonte du site Web et la composition modifiée du comité de pilotage et du comité technique adoptés par le Conseil.

POINT 8 : QUESTIONS DIVERSES

Le 1^{er} Vice-président propose d'aborder les points dans l'ordre suivant :

- **P'information liée au renouvellement du marché des transports aériens :**

Monsieur MERIL se dit étonné d'apprendre, en revenant de ces congés de fin d'année, que le marché des transports aériens avait été relancé et attribué d'une part, et de l'empressement des réunions convoquées dès la première semaine de la rentrée de janvier. Il déplore ainsi le manque d'informations auprès des Doyens et veut connaître les modalités de prise de décision dans ce dossier.

Le Secrétaire Général rappelle que le Conseil avait été destinataire d'un état des marchés publics de l'UAG qui faisait notamment apparaître les périodes de renouvellement, notamment le marché susmentionné. Il rappelle que dans le cadre de ce marché, plusieurs offres ont été soumises et que l'agence NAVITOUR membre du réseau SELECTOUR a été retenue. Il confirme en outre l'organisation de réunion en visioconférence et en présentiel sur les différents pôles pour présenter les nouvelles dispositions techniques occasionnées par la modification du titulaire de ce marché.

Conformément aux informations transmises, il rappelle que les engagements effectués avant le 31 décembre 2005 auprès d'Air France restent valables mais qu'à compter du 01 janvier 2006 toutes les commandes doivent être effectuées auprès de NAVITOUR, nouveau titulaire du marché. Il propose au Chef de Cabinet de rappeler le dispositif d'information engagé dans ce dossier.

Le Chef de Cabinet répond que le Doyen MERIL a raison de souligner cette difficulté d'information car le laps de temps entre l'attribution du marché le 19 décembre 2005 en Commission d'Appel d'Offres et sa mise en application le 01 janvier 2006 a été extrêmement court. Il informe les membres du Conseil que dès la connaissance du nouveau titulaire de ce marché tout a été mis en œuvre pour rendre ces achats opérationnels le plus tôt possible en ayant comme seul souci de ne pas bloquer le fonctionnement de l'établissement.

Il souligne la difficulté d'anticiper cette opération, la procédure de gestion interne étant indubitablement liée à la structuration de l'offre retenue et rappelle les consignes du Président qui souhaitait apporter une harmonisation et une rationalisation de la gestion administrative des ordres de missions. Cette action tente de répondre à des observations orales du magistrat de la Cour des Comptes sur cette gestion et devra permettre, poursuit-il, de mieux appréhender la réglementation juridique dans ce domaine.

Il informe d'autre part les membres du Conseil de l'organisation de réunion avec les responsables administratifs et les agents en charge de cette gestion. Il souligne les échanges fructueux qui ont permis de mieux appréhender les contraintes de chaque pôle et qui permettront au Président de publier prochainement une circulaire relative à la gestion administrative des ordres de missions et du transport aériens attaché.

Monsieur VIRASSAMY se dit sensible à ces propos et dit qu'il est incontestable qu'il y a eu une excellente communication a posteriori, une fois le marché conclu. Mais il déplore le manque d'information et de consultation des doyens et directeurs avant l'attribution du marché, car une telle action aurait sans doute permis de mieux affiner notre cahier des charges.

Monsieur RENO souhaite connaître les avantages du titulaire NAVITOUR qui offre les services d'une agence de voyage. Le Secrétaire Général Adjoint après avoir rappelé les difficultés rencontrées avec l'ancien prestataire, évoque le panel de transporteurs proposé par NAVITOUR, qui permettra à chaque ordonnateur de choisir au meilleur coût les déplacements de leurs missionnaires. Elle souligne l'offre proposée sur les liaisons entre les Antilles au tarif de 150€ qui permettra de faire d'importantes économies dans ces liaisons.

Monsieur LECANTE évoque le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres, document public, qui devrait pouvoir rassurer la communauté sur les choix arrêtés par les membres de cette commission, qui ne pouvaient se faire que sur le mieux disant et non seulement le meilleur coût.

A une interrogation sur les difficultés de travailler avec une agence basée en Guadeloupe pour le pôle Martinique et le pôle Guyane, le Chef de Cabinet répond que cette problématique a été longuement abordée lors de la Commission d'Appel d'Offres. Il en ressort que l'évolution croissante vers l'e-billet enlève toutes les contraintes de distances entre le fournisseur et les différents pôles, la législation internationale prévoyant à terme une taxation spécifique sur les billets papiers. Il prise d'autre part, que les trois pôles bénéficient des mêmes conditions de vente et que l'éloignement des sites a été intégré dans l'offre de ce nouveau fournisseur.

- **la sécurité des biens sur le campus de Fouillole :**

Monsieur MERIL souhaite simplement informer le Conseil d'un cambriolage au département de mathématiques (5 ordinateurs dérobés) et souhaite une réflexion plus poussée sur le dispositif de sécurité

La Secrétaire Général Adjointe apporte une information sur la constitution du Comité Hygiène et Sécurité (CHS) liée à la proposition initiale de Monsieur REGENT pour les trois personnels désignés par le représentant syndical élu au CA. Une des trois personnes proposées n'étant plus en poste à l'UAG, monsieur REGENT propose Madame HO-A-SIM pour la remplacer.

Le 1^{er} Vice-président soumet cette proposition à l'approbation du Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2006-010	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

Le 1^{er} Vice-président du CA déclare cette nouvelle nomination approuvée à l'unanimité par le Conseil.

Après quelques mots de conclusions, le 1^{er} Vice-président du CA lève la séance à 16h25.